

DISPOSITIF ICDL – PCIE – UNIFORMATION – ACTIONS COLLECTIVES 2021

ORDINATHEM organisme de formation habilité ICDL - PCIE est engagé sur le dispositif **ICDL - PCIE - Uniformation - Actions Collectives 2021**.

À qui s'adresse ce dispositif de formation ?

Les structures adhérentes Uniformation, à jour de leurs cotisations, et comprenant **moins de 50 personnes (ETP)**, sont éligibles à ce dispositif.

Objectif et contenu du dispositif :

Le dispositif PCIE – ICDL – Uniformation – Actions Collectives 2021 permet aux structures adhérentes Uniformation éligibles au dispositif d'inscrire **jusqu'à 6 stagiaires** - salariés ou dirigeants bénévoles - à des formations bureautiques.

Les formations peuvent porter sur **1 à 4 modules ICDL - PCIE, parmi les 7 modules suivants :**

- **Les Essentiels de l'Ordinateur (Windows 10)**
- **Les Essentiels du Web (navigateur + Outlook 2010 /2016)**
- **Traitement de texte (Word 2010 et 2016)**
- **Tableur (Excel 2010 et 2016)**
- **Base de données (Access 2010 et 2016)**
- **Présentation (Powerpoint 2010 et 2016)**

Certification ICDL – PCIE :

- Les formations organisées dans le cadre du dispositif seront sanctionnées par le passage d'un ou plusieurs tests de certification en fonction des modules choisis pour chaque stagiaire.

Validation des inscriptions :

- Les responsables de structures adhérentes Uniformation sont invités à réaliser les inscriptions de leurs collaborateurs exclusivement sur la plateforme <https://uniformation.icdlfrance.org/> . Ils pourront y retrouver notre organisme de formation et le sélectionner.

COMPTE TENU DU NOMBRE DE PLACES LIMITE SUR CE DISPOSITIF, SEULES LES INSCRIPTIONS DUMENT COMPLETEES, ET REALISEES SUFFISAMMENT TOT DANS L'ANNEE, POURRONT ETRE VALIDEES.

Durée et organisation des formations

- Les inscriptions dûment complétées sur la plateforme <https://uniformation.icdlfrance.org/> pourront donner lieu à des **parcours de formation allant de 1 à 10 jours** (soit **70 heures de formation maximum par stagiaire**, sur l'ensemble des modules sélectionnés).
- La durée des formations sera fixée en fonction des besoins pédagogiques de chaque stagiaire. Ceux-ci seront évalués en amont des sessions de formation au moyen de tests d'évaluation ICDL - PCIE.
- Les dates des sessions de formation seront définies en fonction des disponibilités de chaque stagiaire (en accord avec son employeur).
- Toutes les formations dispensées dans le cadre du dispositif devront impérativement se terminer **avant le 31 décembre 2021**.

Financement :

Les formations réalisées dans le cadre du dispositif ICDL – PCIE - Uniformation - Actions Collectives 2021 sont **prises en charge à 100% par Uniformation**. La restauration du midi est aussi prise en charge à hauteur de 16,5 € par stagiaire.